

RÉSOLUTION	220-09	43-10
Date d'adoption :	22 septembre 2009	16 février 2010
En vigueur :	22 septembre 2009	17 février 2010
À réviser avant :		2 septembre 2012

Directives administratives et date d'entrée en vigueur :

ADC34-DA1_Procédures d'appel	d'une suspension devant le CAAR	17 février 2010
ADC34-DA2_Procédures d'audience en vue du renvoi possible d'un élève	devant le CAAR	17 février 2010

1. Le CEPEO autorise la mise sur pied d'un *Comité des appels et des audiences de renvoi* (CAAR) composé d'au moins trois (3) conseillères et conseillers scolaires dans le but de trancher les appels liés aux suspensions imposées par une direction et les recommandations de renvoi formulées par celle-ci.
2. À ces fins, le CAAR doit tenir des audiences relatives aux appels interjetés à la suite de l'imposition d'une suspension ou de la recommandation d'un renvoi, conformément aux directives administratives liées à la discipline des élèves et aux directives administratives visant les appels interjetés en cas de suspension et sur les audiences touchant le renvoi.
3. Dans tous les cas où des conséquences sont susceptibles d'être imposées, le personnel enseignant, les administratrices et administrateurs, de même que les responsables du Conseil doivent tenir compte de la sécurité et de la dignité de tous les élèves, ainsi que des répercussions du comportement inapproprié sur le climat scolaire.
4. Le CAAR détient les pouvoirs énoncés dans la *Loi sur l'éducation* et tout autre pouvoir requis, et il devra tenir compte des exigences du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, avant d'appliquer toute ordonnance appropriée.

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

RÉFÉRENCES

A- Documents du ministère de l'Éducation

Projet de loi 212 : *Loi sur l'éducation* telle que modifiée par la *Loi de 2007* modifiant la *Loi sur l'éducation* (discipline progressive et sécurité dans les écoles).

Projet de loi 157 : *Loi sur l'éducation* telle que modifiée par la *Loi de 2009* modifiant la *Loi sur l'éducation* (sécurité de nos enfants à l'école).

Règlement de l'Ontario 472/07 : *Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves.*

Règlement de l'Ontario 181/98, *Identification et placement des élèves en difficulté.*

Politique/Programmes Note n°144 du 19 octobre 2009 : *Prévention de l'intimidation et intervention.*

Politique/Programmes Note n° 145 du 19 octobre 2009 : *Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves*

Politique/Programmes Note n° 119 du 24 juin 2009 : *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario.*

Politique/Programmes Note n° 128 du 4 octobre 2007 : *Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires.*

Politique/Programmes Note n° 141 du 23 août 2007 : *Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme.*

Politique/Programmes Note n° 142 du 23 août 2007 : *Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'un renvoi.*

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004.

Directives concernant l'éducation accessible (2004) et les politiques et directives sur le racisme et la discrimination raciale (2005) de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP);

Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire, ministère de l'Éducation, ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique, 2003.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée.

Code des droits de la personne de l'Ontario.

B- Politique et directives administratives afférentes :

ADE09_Sécurité dans les écoles

ADE09_GLOSSAIRE : Discipline et sécurité des élèves

ADE09-DA1_Code de conduite

ADE09-DA3_Discipline progressive et promotion d'un comportement positif

ADE09-DA4_Prévention et intervention en matière d'intimidation

ADE09-DA5_Violence en milieu scolaire

ADE09-DA6_Usage de drogues et d'alcool

ADE09-DA7_Suspension d'un élève

ADE09_DA8_Demande d'appel d'une suspension en vertu des articles 306 et 310

ADE09-DA9_Suspension, enquête et renvoi possible d'un élève

C- Guides de fonctionnement :

Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours, août 2009

Guide du Comité des appels et des audiences de renvoi (CAAR), septembre 2009

Guide sur la sécurité dans les écoles – Plan de Prévention et d'Intervention en cas de Crises (PPICC), Janvier 2010

D- Protocoles entre le CEPEO et les différents services de police